

Peut-on parler de révolution au singulier de 1789 à 1799 ?

Par inesbrt, le 02/03/2013 à 20:18

Bonjour à tous ! J'ai cette dissertation à faire pour la semaine prochaine et j'ai quelques difficultés à délimiter le sujet.

En fait je trouve que la période recouvre énormément d'événements et du coup j'ai beaucoup de mal à trouver une problématique.

J'ai pensé à un plan chronologique par rapport aux deux grandes périodes : de 1789 à 1794 - de 1794 à 1799.

Ma problématique serait : existe-t-il en effet une seule révolution ? plusieurs ? s'agit-il d'une révolution qui recouvre différents visages selon les périodes ?

Voilà dites moi ce que vous en pensez, merci beaucoup!

Par Kaeru, le 03/03/2013 à 19:45

Bonsoir, la première partie de votre problématique est bonne selon moi.

Selon moi, voici les grandes idées à aborder dans votre plan :

- Il y a eu une révolution principale (1789)
- Il y a eu une révolution chez les révolutionnaires également (9 Thermidor An II, chute de Robespierre et Directoire)
- et en ouverture parler du coup d'état du 18 brumaire

En somme, il y a eu une seule véritable révolution, mais les fondements et les objectifs politiques étaient différents.

Par Dan, le 03/03/2013 à 23:21

quelle matière? histoire du droit?

Parce que je ferais la même remarque que sur un sujet ressemblant à celui-ci (http://www.juristudiant.com/forum/mai-juin-1789-la-revolution-juridique-t19007.html), à savoir qu'il ne faut pas perdre de vue que tu fais du droit, pas de l'histoire ;)

Donc attention à ne pas écarter complétement les aspects juridiques du sujet et de ne pas tomber dans une dissertation d'histoire pure et dure ;)

Par inesbrt, le 04/03/2013 à 09:07

La matière c'est histoire politique et constitutionnelle.

Oui c'est vrai que j'ai eu peur de faire ça en effet, tomber dans l'histoire. J'ai avancé depuis et j'avais pensé à faire que chose du style révolution juridique / révolution populaire mais j'ai peur que ça ne marche pas.

Je vais réfléchir à vos conseils :)

Par Dan, le 04/03/2013 à 09:17

tu peux peut-être parler alors de l'idée de doter la France de sa 1ere Constitution non? Cela me semble primordial vu l'intitulé de la matière ^^

Par inesbrt, le 04/03/2013 à 09:32

Oui je pensais parler

- -> des constitutions qui a chaque fois sont une révolution par leurs natures différentes
- -> des révoltes populaires qui elles aussi sont autant de révolutions

mais je trouve pas de plan qui répond a ma problématique pour l'instant

Par Dan, le 04/03/2013 à 10:45

alors pourquoi ne pas reformuler ta problématique (qui t'emmène nécessairement vers un plan chronologique)?

Tu pourrais faire quelque chose comme : contexte nanana + "cette période est ainsi le théâtre d'importants bouleversements sur le plan politique, juridique et institutionnel, dès lors est-il judicieux de parler d'une seule révolution?"

Tac tu introduis direct 3 mots clefs pour ton développement : politique, juridique, institutionnel. Tu peux enchaîner sur un plan dans lequel apparaitront ces pistes.

Ce ne sont que des propositions cela demande à être étoffé bien sûr faut pas mettre ça comme ça, mais ça me semble plus dans le sujet et dans le contexte du cours déjà qu'un plan chronologique sur des évènements historiques.

Par inesbrt, le 04/03/2013 à 11:06

Je me suis dirigée vers ce genre de problématique qui en effet amène un plan chrono surtout parce que je n'avais pas d'autres idées et que ça me paraissait le moins "casse-gueule" (désolée).

Oui c'est bien ce que je pensais : politique, juridique, institutionnel (enfin j'aurai plus pensé a populaire mais je peux toujours en parler sans y consacrer nécessairement une partie). Je vais essayer de trouver un plan cohérent, si j'y arrive je vous le mettrai ici pour que vous y jetiez un coup d'oeil :) Merci beaucoup!

Par Dan, le 04/03/2013 à 11:16

l'idée est que le sujet t'emmène vers une distinction entre plusieurs révolutions distinctes sur le plan du mode de révolution (révolution juridique, révolution politique, révolution institutionnelle, etc on peut en trouver d'autres) - et non pas entre plusieurs révolutions distinctes dans le temps, tu vois où je veux en venir?

Par ailleurs, attention en parlant de révolution populaire, c'est en grande partie faux. Les gagnants de la Révolution n'ont pas été les classes populaires, mais bien les classes intellectuelles et bourgeoises (les classes populaires n'ont été qu'un vecteur).

Par inesbrt, le 04/03/2013 à 13:40

Oui je comprends ce que tu veux dire ! Mais du coup un plan thématique de ce type ça irait tu penses ? Du genre

- I) La révolution juridique (parler des différentes constitutions avec bien sur une insistance sur celle de 1791 vu que c'est la 1ere)
- II) La révolution politique (parler des députés qui s'autoproclament AN, de la Terreur ect...)?

désolée j'arrete pas de poser des questions mais j'ai vraiment du mal avec ce sujet...!

Par Dan, le 04/03/2013 à 13:45

ça me semble bien mieux oui =)

Par inesbrt, le 04/03/2013 à 13:47

Pour les révolutions populaires je vais pas consacrer une partie dessus mais même si elle est majoritairement bourgeoise je peux peut etre évoquer au moins la prise de la Bastille (je sais que c'est un symbole plus qu'autre chose mais tout de mm) et les femmes marchant sur Versailles ?

Par inesbrt, le 04/03/2013 à 13:51

Ah trop cool ça commence à prendre forme un peu ! Au travail alors, j'ai rédigé mon intro d'ailleurs =

« L'assemblée déclare donc que l'œuvre commune de la restauration nationale peut et doit être commencée sans retard ». Cette phrase issue de la déclaration de l'Assemblée Nationale du 17 juin 1789 illustre bien le concept au cœur de la Révolution française : une idée de restauration, de réforme, de changement.

Dans les faits, la Révolution commence un peu avant, le 5 mai, à l'ouverture des États-Généraux.

A l'origine on trouve une monarchie de droit divin dans l'impasse dans tous les domaines. Une société catégorisée, inégalitaire et des caisses vides ont entraîné une solution exceptionnelle : Louis XVI convoque les États Généraux, chargés de « Nous conseiller et Nous assister dans toutes les choses qui seront mises sous nos yeux, Nous faire connaître les souhaits et doléances de nos peuples ». Les dites doléances vont mettre en avant ce désir de changement et d'évolution souhaité par le peuple. Mais lors du discours d'ouverture des États-Généraux les députés du Tiers-Etat, les plus nombreux, n'entendent pas ce qu'ils veulent et ce que leurs électeurs souhaitent : ils renversent le pouvoir en se déclarant Assemblée Nationale le 17 juin.

On assiste alors à une remise en question perpétuelle du régime, des pouvoirs, des droits et des devoirs du peuple, que l'on nomme la Révolution française. Jusqu'à ce que celle-ci soit coupée nette par le ler Empire en 1799, le mouvement révolutionnaire cherche son équilibre par le biais de constitutions, de rébellions des politiques et du peuple.

Dix ans riches en événements peuvent-ils êtres regroupés sous le nom unique de Révolution au singulier? Si il s'agit d'une révolution unique qui prend ses racines en 1789, selon les époques on trouve des objectifs et des fondements différents. Cette période est ainsi le théâtre d'importants bouleversements sur le plan politique, juridique et institutionnel, dès lors est-il judicieux de parler d'une seule révolution?

Cette question peut être résolue en différenciant d'une part la révolution juridique (I) et d'autre part la révolution politique (II) de 1789 à 1799.

Par Newjurist, le 05/03/2013 à 04:54

Bonsoir Ines,

Quel est le sujet exact de la dissertation? Vous devez reprendre les termes et les définir, ne sachant pas le sujet exact, je ne peux vous le dire.

Vous devez aussi dire quel est l'intérêt du sujet après votre problématique. Le reste est très bien pour une première année.

La formulation pour annoncer le plan, a votre place, je la reprendrais. Cela fait trop "Dans une première partie...". Enlevez "Cette question peut être résolue" et trouvez une phrase plus idoine.

Par Dan, le 05/03/2013 à 09:19

-> Newjurist : le sujet exact de la dissertation est dans le sujet du topic il me semble ;)

Par inesbrt, le 05/03/2013 à 11:06

Trop tard j'ai eu cours ce matin j'ai rendu la dissertation! On verra bien ce qu'en pense le chargé de TD mais je suis assez contente de ce que j'ai fais. Merci à tous pour votre aide!

Par Yn, le 05/03/2013 à 12:06

J'arrive un peu après la bataille, mais quelques remarques tout de même :

[citation][I) La révolution juridique (parler des différentes constitutions avec bien sur une insistance sur celle de 1791 vu que c'est la 1ere)

II) La révolution politique (parler des députés qui s'autoproclament AN, de la Terreur ect...) ? [/citation]

Ce plan ne me semble pas approprié au sujet. Ton sujet est rédigé d'une manière précise :

- "Peut-on parler" : forme interrogative qui induit des positions contraires (schématiquement, oui/non)
- "de révolution au singulier" : le terme central est celui de singulier, c'est-à-dire y a-t-il eu une révolution continue pendant la période visée ou s'agit-il de plusieurs révolutions distinctes tout au long de ladite période ?

Partant, je crois qu'un plan basique principe-limite répond parfaitement au sujet.

Autrement dit:

- I. La Révolution de 1789 qui sous-tend l'idée d'une révolution à un instant *t* qui supprime tout, qui fait table rase du passé et qui reconstruit un nouveau système (juridique, politique, ...)
- II. Les événements suivants que l'on peut qualifier de révolution, peut-être moins importants (à débattre), qui ont toutefois opéré des modifications importantes sur le plan politique et juridique

C'est dommage que tu n'aies pas trouvé un meilleur plan, car je trouve ton introduction pas mal du tout pour un devoir de L1 : c'est bien construit, on suit ton propos même si certaines tournures de phrase sont moyennes.

Le point négatif est que tu poses une problématique intéressante, on s'attend alors à trouver un plan qui y répond (c'est personnellement ce à quoi je m'attends quand je corrige), mais tu annonces deux parties qui schématiquement font I. Juridique, II. Politique alors qu'un autre plan aurait été beaucoup plus approprié.

Bref, ça reste toutefois plutôt encourageant pour la suite.

Par inesbrt, le 05/03/2013 à 12:30

Aïe aïe aïe...! Le prof nous a pas donné de correction mais en effet ton plan est bieeen mieux il n'y a pas de doutes. Cela dit même si on a pas eu de plan corrigé le prof nous a donné quelques pistes qui me font penser que j'ai pas totalement loupé la dissert... Fallait te manifester avant :P! Aha.

Merci en tout cas, c'est vrai que je n'ai pas forcément passer assez de temps à analyser la formulation de la question.

Par Newjurist, le 05/03/2013 à 15:49

Exact Dan, j'avais pas remarqué :) Mais justement, j'allais faire des remarques semblables à celles de Yn, c'est pourquoi je posais cette question.

Ce que sous entend Yn, (pour le futur Ines), c'est qu'il faut absolument partir de la définition des termes du sujet, donc bien analyser les termes, leur signification avant de se lancer dans le plan.

Par inesbrt, le 05/03/2013 à 20:58

Oui oui j'ai bien compris! Je suis un peu dégoutée car cette dissertation a été ramassée et j'avais fais une super dissert en droit de la famille, mon plan était exactement le même que celui corrigé que le prof nous a donné et elle m'a pas ramassé... C'est le jeu! Merci à tous pour vos conseils en tout cas :)

Par Dan, le 06/03/2013 à 01:32

Ne t'en fais pas ton plan est pas mal du tout, tout comme ton intro (même s'il manque quelques trucs dedans). Tu es en L1 c'est vraiment pas mal! Tu nous diras combien tu auras eu;)

Par inesbrt, le 06/03/2013 à 12:07

Dac, pas avant 2 semaines mais j'y penserai :)